

Organisation mondiale du commerce

L'OMC à l'approche de la conférence de Hong-Kong

30 novembre 2005

Numéro 43

dossierpolitique

economiesuisse
Fédération des entreprises suisses
Verband der Schweizer Unternehmen
Federazione delle imprese svizzere
Swiss Business Federation

Carrefour de Rive 1
Case postale CH-1211 Genève 3
Téléphone +41 22 786 66 81
Téléfax +41 22 786 64 50
www.economiesuisse.ch

En bref

L'économie suisse est préoccupée par le rythme poussif des négociations du cycle de Doha. Les règles commerciales multilatérales sont d'ores et déjà en retard sur les besoins d'une économie de plus en plus globalisée. Lors de la conférence ministérielle de Hong-Kong, qui se tiendra du 13 au 18 décembre 2005, tout devra être entrepris pour s'approcher du but. Si cela ne devait pas être le cas, l'OMC et le multilatéralisme en sortiraient affaiblis.

Position d'économiesuisse

L'économie suisse souhaite des progrès rapides et étendus en ce qui concerne la libéralisation des services, les produits industriels et la facilitation des échanges. La position défensive de la Suisse dans le domaine agricole n'a jusqu'à maintenant pas facilité les négociations. Cette position ne concorde pas totalement avec les intérêts de l'économie. L'économie demande donc à la Confédération de se montrer plus souple. La politique de la Suisse doit davantage tenir compte des priorités de la place économique suisse.

Introduction

L'Organisation mondiale du commerce (OMC) est née en 1995 de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT). Le cycle de négociations qui a mené à sa création (Uruguay Round) a duré plus de sept ans.

Les règles de l'OMC ont une portée bien plus large que celles de l'ancien GATT. Outre le commerce de biens, elles couvrent également le commerce des services (GATS / AGCS) et la protection de la propriété intellectuelle (TRIPS). De nombreux accords multilatéraux et plurilatéraux existent par ailleurs. Ces accords se basent sur quelques principes fondamentaux, dont l'un des plus importants est la non-discrimination. Cette dernière est assurée d'une part par la « clause de la nation la plus favorisée », qui permet un traitement égal de tous les membres de l'OMC. D'autre part, le principe du « traitement national » conduit les pays à traiter sur pied d'égalité les entreprises locales et étrangères. L'OMC permet d'ouvrir le commerce transfrontière sur la base de négociations multilatérales.

Lors de la quatrième conférence ministérielle de l'OMC à Doha (Qatar) en novembre 2001, ses membres ont décidé de lancer un nouveau cycle de négociations. Le cycle de Doha, ou agenda de Doha pour le développement, est le neuvième cycle de négociations depuis l'entrée en vigueur du GATT en 1948. Il met l'accent principal sur le développement durable et les intérêts des pays en développement.

L'objectif est d'adapter les règles du système commercial mondial aux besoins des pays en développement afin de faciliter leur participation. La conférence ministérielle de Cancún (Mexique), en 2003, devait être l'occasion de dresser un bilan des négociations entamées. Les progrès espérés n'ont pas eu lieu et les négociations ont échoué en raison de divergences d'opinion sur des questions centrales. Par la suite, les négociations ont piétiné et ce n'est qu'en été 2004 que la situation a été partiellement débloquée, avec la mise en place d'un cadre pour les discussions futures (train de mesures de juillet).

Swissmem
(industrie suisse des machines,
des équipements électriques et des métaux)
Pour Swissmem, l'accès au marché, la réduction des
barrières douanières, la concurrence et la transpa-
rence sur les marchés publics sont des thèmes
essentiels. Garantir un commerce mondial libre est
indispensable pour une branche fortement tournée
vers l'exportation et garantit notre compétitivité.

La prochaine conférence ministérielle qui se déroulera à Hong-Kong (Chine) du 13 au 18 décembre 2005 suscite également des attentes. Elle doit redonner au cycle de Doha l'élan nécessaire pour la dernière étape

des négociations, mais le temps presse. En effet, la Trade Promotion Authority¹ (autorité de promotion commerciale) américaine arrive à échéance en 2007. Il est important de parvenir à un accord sur les thèmes suivants : produits industriels, services, facilitation du commerce et agriculture. Les négociations portent également sur le traitement spécial et différencié dont bénéficient les pays en développement et sur la clarification et l'amélioration des règles en ce qui concerne l'accord antidumping, l'accord sur les subventions et les accords régionaux. En outre, de nouvelles discussions sur l'accord TRIPS sont envisagées et la facilitation du commerce figure toujours à l'agenda. En revanche, il est regrettable qu'à Cancún, trois des quatre « thèmes de Singapour » (investissements, concurrence et transparence sur les marchés publics) aient été rayés de la liste des sujets à traiter.

Les Etats qui donneront le ton seront les Etats-Unis, l'Union européenne (UE), le Brésil, l'Australie et l'Inde, les Etats du G-20, qui représentent les pays émergents, et les pays en développement, dont le Brésil, l'Inde, la

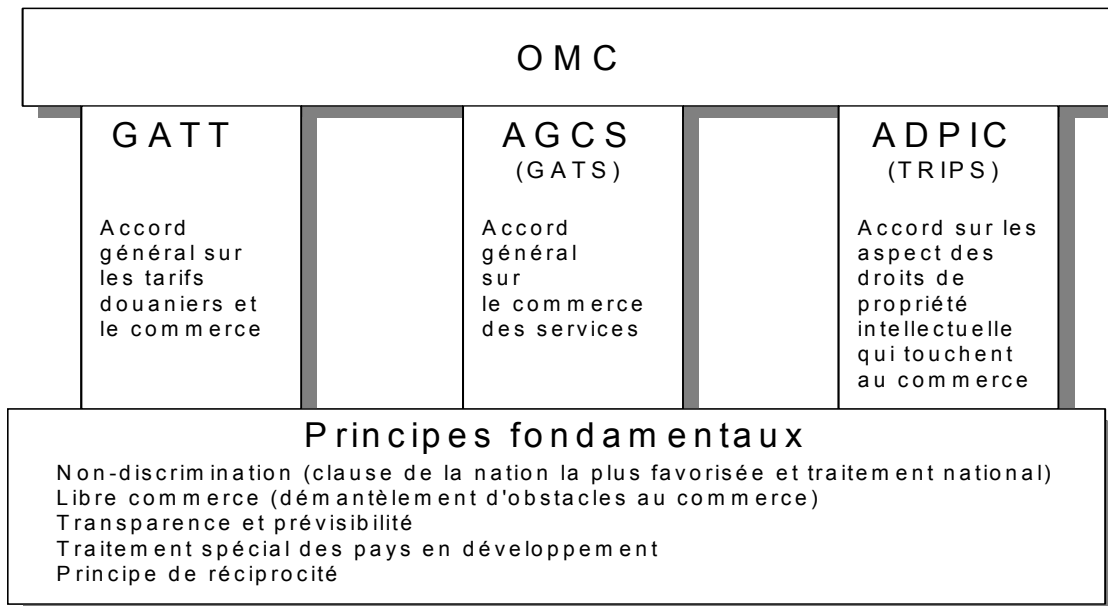
Chine ou l'Afrique du Sud ainsi que les Etats du G-10², dont la Suisse.

Notre prise de position passe en revue les principaux thèmes des négociations et présente la position de la Suisse et d'économiesuisse.

Produits industriels

Accès au marché pour les produits non agricoles (NAMA)

L'objectif des négociations sur les produits industriels est d'améliorer l'accès au marché pour les biens de ce secteur. Il s'agit de supprimer les obstacles tarifaires (droits de douane) et non tarifaires. Ces derniers consistent, par exemple, en licences d'importation ou d'exportation, en subventions, en exigences sanitaires disproportionnées ou en contingents. Des négociations sectorielles auront aussi lieu dans certaines branches. Les négociateurs s'efforcent de trouver un dénominateur commun afin de conclure un accord harmonisant ou abolissant les droits de douane. La



¹ La « Trade Promotion Authority » désigne le pouvoir dont dispose le président américain pour conclure des accords commerciaux que le Congrès doit examiner, mais qu'il ne peut pas modifier

² Le groupe des Etats du G-10 comprend, outre la Suisse, la Bulgarie, l'Islande, Israël, le Japon, la Corée du Sud, le Liechtenstein, Maurice, la Norvège et Taïwan.

suppression d'interventions relevant de la politique commerciale est dans l'intérêt tant des pays industrialisés que des pays en développement. Ces derniers critiquent depuis longtemps le fait que les droits de douane augmentent souvent parallèlement au degré de transformation des produits (escalade des droits de douane). Certains Etats protègent ainsi leur industrie de transformation, ce qui peut avoir des conséquences négatives pour d'autres.

Fédération de l'industrie horlogère suisse FH

L'industrie horlogère suisse dépend, à 95 %, de ses marchés étrangers. Des conditions-cadre favorables aux échanges constituent un impératif pour la poursuite de son développement. L'industrie horlogère suisse souhaite le succès du Cycle de négociations lancé à Doha. Pour les produits horlogers, celui-ci passe par la réduction substantielle, voire l'élimination des obstacles tarifaires sur les produits industriels (NAMA), la réduction des obstacles non tarifaires, l'extension de la protection des indications géographiques et l'harmonisation des règles d'origine.

On peut s'attendre à ce que les négociations dans le domaine des produits industriels aboutissent. Les positions de certains négociateurs se sont déjà rapprochées. Ainsi, l'application de la « formule

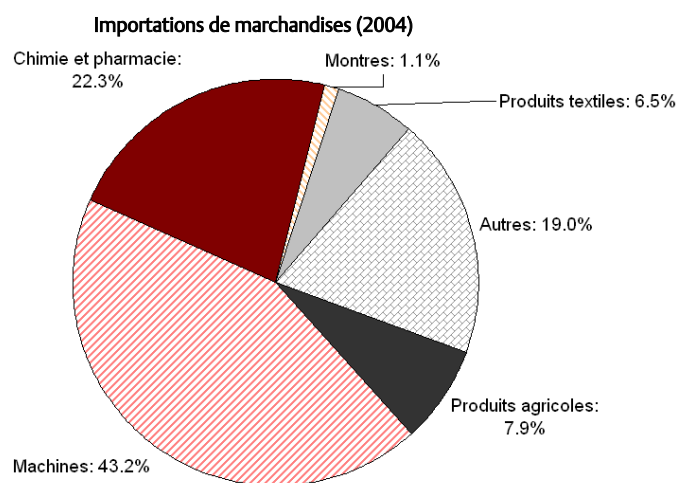
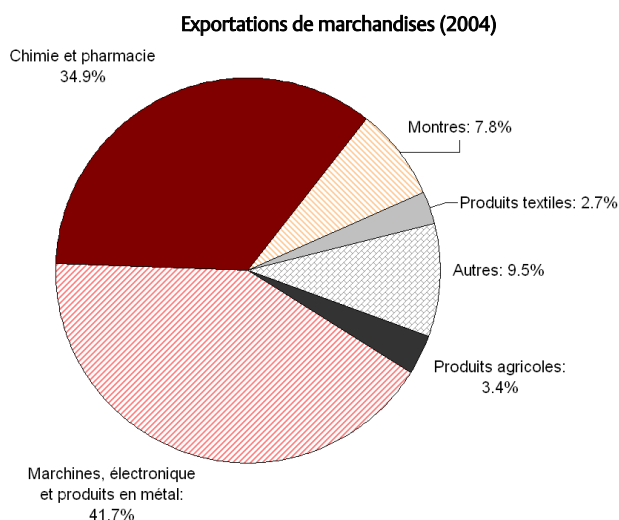
suisse » (« swiss formula »), déjà utilisée lors de précédentes négociations, semble bénéficier d'une très large acceptation. Elle a pour objectif final de supprimer les tarifs douaniers. Cette formule permet d'harmoniser les tarifs, car elle fait davantage diminuer les tarifs élevés que les tarifs bas. Fixer les coefficients contenus dans la formule nécessitera probablement beaucoup de discussions. Si des exceptions à la diminution des tarifs douaniers devaient être prévues dans différents domaines, il faudrait agir avec prudence, du fait que certains Etats ont tendance à protéger leurs secteurs sensibles.

Dans le cas des obstacles au commerce non tarifaires, l'application d'une formule générale n'est pas possible car il n'existe pas de base de comparaison pour ce genre de barrières. C'est pourquoi il est d'autant plus important de multiplier les efforts dans ce domaine. En ce qui concerne d'éventuels accords sectoriels, l'accord existant dans le domaine pharmaceutique peut servir d'exemple.

Position officielle de la Suisse

Dans le domaine de l'industrie, l'accès au marché est très ouvert en Suisse, comme le montre le très faible niveau des tarifs douaniers. Les tarifs douaniers moyens pour les biens non agricoles se situent aux alentours de 2,3 %, ce qui est exemplaire en comparaison internationale. En revanche, les tarifs douaniers perçus sur les produits agricoles suisses avoisinent les 36 % en moyenne, selon l'OMC. Le taux maximal

Exportations et importations de marchandises (2004)



dépasse même 1000%. La Suisse est un des pays faisant preuve du protectionnisme le plus exacerbé dans le domaine agricole. Pour ce qui est du secteur industriel, la Suisse a un intérêt évident à améliorer l'accès au marché par rapport à d'autres pays.

Position d'économiesuisse

L'économie suisse sortira gagnante d'une ouverture supplémentaire du commerce résultant de l'abaissement des droits de douane. Nous gagnons en effet un franc sur deux à l'étranger.

Les droits de douane sont un impôt sur les transactions. Ils impliquent des démarches administratives importantes et ne génèrent que peu de recettes pour les pays industrialisés. A long terme, il faut viser une suppression totale des droits de douane.

En attendant, economiesuisse soutient l'application de la « formule suisse », qu'elle considère comme un pas dans la bonne direction. Il est important de veiller à une mise en œuvre sans faille de cette formule, car ce n'est qu'à cette condition qu'il sera possible d'éviter de nombreuses réglementations spéciales. Le principe de base de l'OMC est d'élaborer des mesures de libéralisation communes pour tous ses Etats membres et de les mettre en œuvre.

L'économie suisse s'engage pour la conclusion d'accords « droits de douane zéro » ou d'accords d'harmonisation dans certains secteurs. Ces accords devraient conserver une certaine souplesse en ce qui concerne les produits concernés, comme l'a montré l'accord dans le domaine pharmaceutique.

La suppression générale des tarifs douaniers sur la base d'une formule et les accords sectoriels peuvent être complémentaires.

economiesuisse appuie un démantèlement aussi complet que possible des obstacles non-tarifaires, comme les contingentements ou les procédures douanières coûteuses.

Services, Accord général sur le commerce des services (AGCS)

L'accord général sur le commerce des services (AGCS) constitue – avec le GATT et le TRIPS – un des trois piliers du système commercial multilatéral de l'OMC. Cet accord vise une ouverture progressive du marché

des services entre pays membres. Chaque pays négocie une liste dans laquelle sont inscrits les domaines ouverts à des prestataires étrangers et à quelles conditions ces derniers peuvent y accéder. Les éventuelles restrictions portent soit sur le traitement national, ce qui signifie que des prestataires étrangers peuvent ne pas être traités sur pied d'égalité avec des prestataires du pays, soit sur l'accès au marché. Dans ce cas, les restrictions peuvent porter sur l'un ou l'autre des quatre modes de fourniture de services définis par l'accord³.

Association suisse des banquiers
Par la libéralisation et l'accroissement de la concurrence, les consommateurs de services financiers bénéficieront d'une meilleure offre. De plus le know-how pénétrera facilement dans les pays favorisant la libéralisation. Il s'ensuivra une plus grande liquidité ce qui est positif pour ces marchés. L'Association suisse des banquiers demande que le Gouvernement suisse s'attache aux principes d'une plus grande libéralisation qui tienne compte d'une façon appropriée de l'ensemble des intérêts actuels et futurs de notre pays. L'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) doit, aussi du point de vue des banques, offrir des règles prévisibles, applicables, appliquées et invocables devant le « Juge » des panels, telles que conçues par l'Uruguay-Round. Cela est dans l'intérêt d'un pays avec un marché intérieur étroit comme la Suisse et, par conséquent, aussi des banques suisses. Le commerce des services financiers en particulier doit être favorisé puisqu'il n'y a pas de développement possible dans les pays en développement sans une structure bancaire suffisante.

Par ailleurs, l'accord contient des engagements généraux. D'une part la clause de la nation la plus favorisée, qui veut que les avantages accordés à un Etat le soient automatiquement à tous les autres membres. D'autre part, la transparence, qui oblige les Etats à rendre leurs réglementations publiques. Il est important de préciser que l'AGCS régleme seulement

³ Il faut distinguer quatre possibilités : le mode 1 désigne une situation où le service est fourni au-delà de la frontière. Mode 2 : le consommateur traverse la frontière. Mode 3 : le prestataire de service établit une présence commerciale au-delà de la frontière. Mode 4 : des personnes physiques passent temporairement la frontière dans le but de fournir une prestation.

l'accès au marché et pas les règles de fonctionnement du marché, qui restent fixées par les pays. Par conséquent, tous les fournisseurs nationaux ou étrangers admis sur un marché doivent respecter les règles nationales en vigueur. Les pays doivent simplement s'abstenir d'adopter des mesures qui, de facto, mettent les bâtons dans les roues des seuls fournisseurs étrangers.

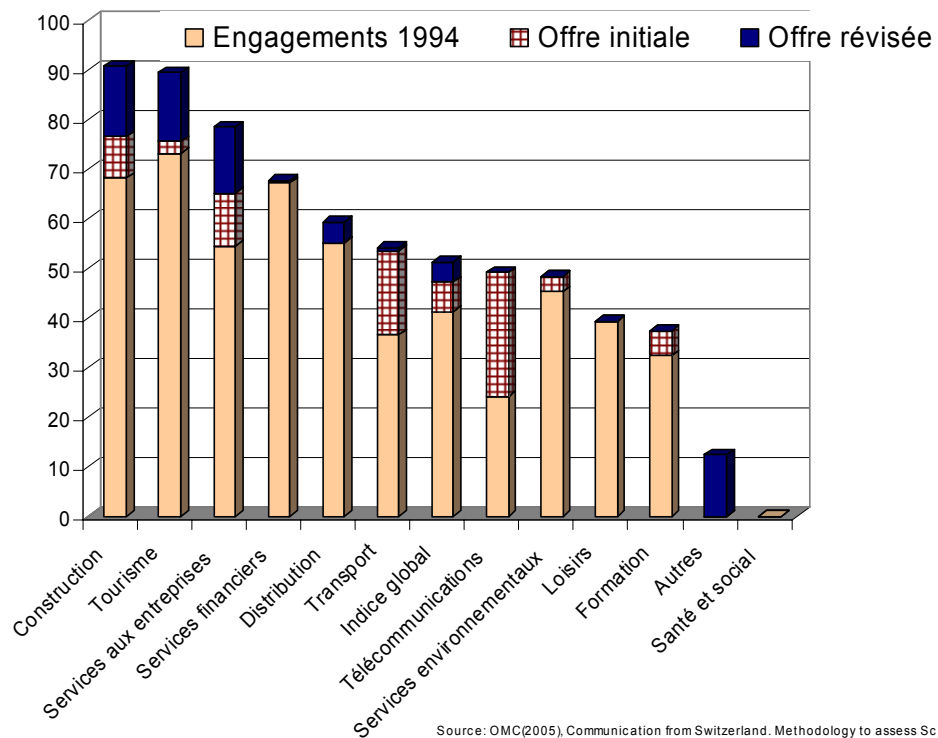
L'AGCS est un accord en devenir. Il prévoit à son article XIX que les négociations devaient reprendre en 2000 et se poursuivre régulièrement afin de parvenir progressivement à un degré d'ouverture accru dans le domaine des services. Les négociations actuelles se fondent sur les listes d'engagements initiales des membres, qui sont issues des négociations du cycle d'Uruguay. Dans un premier temps, les membres ont reçu les demandes (« requests ») des autres Etats.

L'objectif était de donner des préférences et de définir un cadre pour les négociations ultérieures. En 2003, les membres de l'OMC devaient, dans un deuxième temps, préparer des offres initiales (« initial offers ») tenant compte des demandes formulées, mais dans les limites propres à chaque Etat. La suite des négociations a lieu au niveau bilatéral, ce qui permet d'étoffer les demandes et de réviser les offres. La Suisse a remis sa dernière offre révisée en juin 2005. Les concessions négociées au niveau bilatéral deviennent multilatérales en raison de la clause de la nation la plus favorisée (Il faut noter que quelques Etats disposent encore d'une exception temporaire à cette clause).

Dans le domaine des services, on ne sait pas encore si les négociations seront couronnées de succès. Comme la pression sur les membres de l'OMC a faibli, les concessions qui feraient avancer l'ouverture des

Négociations sur les services (AGCS)

Quantification de l'offre suisse selon les domaines de services



Source: OMC(2005), Communication from Switzerland. Methodology to assess Schedules of commitments under the GATS

La Suisse a proposé une méthode pour évaluer les offres déposées. Le graphique ci-dessus permet de comparer l'évolution qu'il y a eu, domaines par domaines, entre les engagements suisses de 1994, l'offre initiale et l'offre révisée. Un zéro signifie qu'il n'y a pas d'engagements, alors que 100 indique que les engagements couvrent l'entier d'un domaine.

marchés se font attendre. Cela apparaît clairement dans le secteur financier, où les négociations sont pour l'heure particulièrement décevantes. Les offres existantes laissent supposer que pour la plupart des pays, les engagements pris à l'OMC sont en deça de ce que permet déjà leur législation. Certes, cela améliorera la sécurité juridique pour les entreprises étrangères, mais une amélioration réelle de l'accès au marché semble difficilement réalisable. De plus, la négociation sur les services est compliquée parce qu'elle est influencée par le climat général de négociation du cycle de Doha et par l'influence de la politique. Cette dernière reste importante dans des secteurs qui étaient jusqu'à présent soumis à un contrôle étatique. C'est notamment le cas dans des domaines comme les services postaux, la santé et les transports. Il faut s'attendre à une ouverture des marchés plutôt lente dans ces secteurs. La méthode de négociation (« requests and offers »), compliquée et lente, contribue également à expliquer la lenteur du processus de libéralisation. Tous les membres de l'OMC n'ont pas encore remis une offre initiale.

Association suisse d'assurances

Pour que le commerce mondial puisse poursuivre son évolution et qu'il puisse donner une impulsion positive à la croissance économique suisse, une nouvelle diminution des obstacles au commerce s'impose. L'Association suisse d'assurances salue les négociations dans le cadre de l'agenda de Doha pour le développement et espère qu'elles seront couronnées de succès.

Position officielle de la Suisse

Comme pour la majorité des Etats industrialisés, le secteur des services joue un rôle prépondérant dans l'économie suisse. Il génère près des deux tiers du produit intérieur brut et représente les trois quarts des emplois. Les échanges mondiaux de services jouent un rôle croissant. Une ouverture accrue permet un meilleur accès aux marchés étrangers pour une part importante de l'économie suisse. De plus, cette évolution accroît la transparence et donc la sécurité juridique. Comme les négociations dans le domaine des services concernent aussi le service public, la Suisse ne prend pas d'engagements qui ne respectent pas la législation suisse dans ce domaine. Par ailleurs, la

Suisse enjoint les pays qui n'ont pas encore présenté d'offre ou qui n'ont pas encore amélioré leur offre de le faire. Il serait souhaitable que les négociations sur les services se déroulent à un niveau qualitatif élevé. La Suisse est prête à apporter sa contribution à l'ouvrage et s'est efforcée d'améliorer ses offres, notamment dans le domaine des installateurs de machines, des services de conseil juridique, des services aux entreprises, de l'informatique, ainsi que dans ceux des services environnementaux et des services financiers.

Position d'économiesuisse

economiesuisse s'engage pour une poursuite de l'ouverture dans le domaine des services, estimant que l'économie suisse dans son ensemble en profitera.

L'offre suisse est trop modeste. Une ouverture par petits paliers apporte de faibles gains de prospérité. Une approche plus dynamique serait souhaitable. Il s'agit en particulier d'éliminer davantage d'obstacles qui entravent l'implantation d'une présence commerciale (mode 3) ou le développement d'activités transfrontalières. Un autre point important est l'ouverture des marchés publics, qui permettrait davantage de concurrence internationale dans ce domaine.

La méthode de négociation n'est pas satisfaisante. Il faut saluer la proposition suisse d'évaluation des offres. Les efforts des prestataires de services financiers en vue d'élaborer des modèles plus appropriés de listes d'engagements (« model schedules ») sont également positifs.

Pour l'économie suisse, ouvrir unilatéralement des marchés est également payant. Si la Suisse prend des engagements internationaux, la sécurité juridique pour les investisseurs étrangers en sortira renforcée.

Facilitation des échanges

La facilitation des échanges est l'un des « thème de Singapour », tout comme les investissements, la concurrence et la transparence des marchés publics. L'objectif des négociations dans ce domaine est de réduire les coûts de transaction. Concrètement, le débat porte sur la clarification et l'amélioration des articles V, VIII et X du GATT. L'article V concerne la liberté de transit. Il indique notamment qu'il ne sera fait aucune distinction fondée sur le lieu d'origine, les points de départ et de destination des marchandises. L'article VIII traite des redevances et formalités se rapportant à l'importation et à l'exportation. Ainsi, les

droits de douane et charges perçus doivent correspondre aux coûts approximatifs des prestations fournies par les douanes et ne doivent pas servir à protéger l'économie nationale. L'article X traite de la publication et de l'application des règlements relatifs au commerce. Il exige la publication rapide des lois, règlements et décisions qui concernent les procédures douanières. Même une faible réduction des coûts de transaction a un effet positif pour les pays industrialisés et les pays en développement. Cependant, les changements envisagés constituent un défi de taille pour ces derniers, car les procédures aux frontières y sont généralement moins efficaces. C'est la raison pour laquelle il faut leur fournir une assistance dans le domaine des connaissances techniques (« capacity building »).

D'une manière générale, les négociations préliminaires à la conférence ministérielle de Hong-Kong se sont bien déroulées. Les nombreuses propositions d'amélioration en témoignent. Les progrès réalisés dans le domaine de la facilitation des échanges présen-

tent un intérêt pour toutes les parties. Selon des études de l'OCDE, des démarches inefficaces à la frontière peuvent générer des coûts atteignant 15 % du volume de transaction.

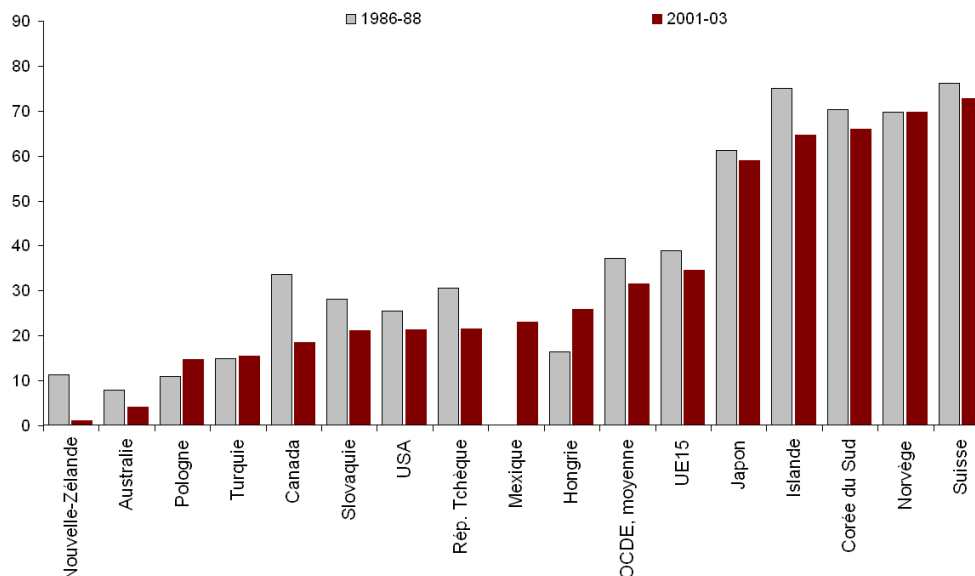
Position officielle de la Suisse

La circulation facilitée des biens est indispensable pour une économie à dimension internationale comme la nôtre. Simplifier et harmoniser les procédures douanières pour l'importation, l'exportation, mais aussi pour le transit est un point de départ adéquat en vue d'améliorer le système commercial mondial.

Position d'économiesuisse

La facilitation du commerce bénéficie tant aux pays en développement qu'aux pays industrialisés, du fait que la simplification des procédures douanières permet d'optimiser l'efficacité de l'affectation des ressources. C'est pourquoi l'économie suisse soutient les efforts déployés dans ce domaine et espère une percée prochaine dans les négociations.

Coûts de l'agriculture pour les consommateurs et les contribuables - comparaison internationale



Source : OCDE Factbook 2005

L'estimation du soutien aux producteurs permet de mesurer la valeur brute des transferts consentis par les consommateurs et les contribuables en faveur du secteur agricole. Le graphique compare le soutien reçu par rapport à la valeur de la production agricole. Cet indicateur ne donne pas d'indication sur le type ou l'effet de ce soutien pour la production agricole ou le revenu des paysans.

La simplification des règles de transit et le respect du principe de non-discrimination est aussi dans l'intérêt des entreprises suisses. Une simplification et une harmonisation sont souhaitables en ce qui concerne les données et les documents. D'une manière générale, il convient d'optimiser l'efficacité du trafic de transit aux frontières.

Pour ce faire, il importe de simplifier et de réduire les taxes et les formalités à l'importation et à l'exportation. Il est aussi important de créer une transparence maximale dans le droit douanier actuel et futur. La publication des décisions importantes doit se faire dans la langue nationale, mais aussi dans une langue officielle de l'OMC.

Agriculture

Les négociations sur l'agriculture portent principalement sur trois questions. Premièrement, elles visent une amélioration de l'accès au marché pour les produits agricoles. Il s'agit avant tout d'élaborer une formule en vue de diminuer, voire de supprimer les droits de douane. Les discussions porteront surtout sur la suppression des droits sur les produits sensibles. De plus, un système de « capping » imposerait des tarifs douaniers maximaux pour certains produits. Deuxièmement, il est question de réduire de manière substantielle les aides internes liées aux produits, qui provoquent des distorsions commerciales. Ce point ne concerne pas certains paiements directs⁴. Troisièmement, les négociations visent la suppression de toutes les subventions à l'exportation.

L'agriculture est le dossier clé du cycle de négociations actuel. On a pu voir avant la conférence ministérielle de Hong-Kong à quel point ce thème est controversé. Cela s'explique notamment par les tendances protectionnistes prévalant toujours dans ce secteur, qui prennent la forme de subventions ou de protection des produits agricoles aux frontières, par exemple. De nouvelles propositions ont récemment été avancées par les Etats-Unis et l'UE. Ces deux acteurs ont ainsi manifesté leur volonté de poursuivre la libéralisation dans le secteur de l'agriculture. De grandes différences persistent toutefois au sujet de l'aménagement

FIAL

(Fédération des Industries Alimentaires Suisses)
 Par sa position dans la chaîne de transformation des produits agricoles, l'industrie alimentaire est concernée de près par le volet agricole du cycle de Doha. Le résultat final des négociations menées à l'OMC doit permettre de conserver une agriculture productive plutôt qu'une agriculture qui ne s'occupe que de l'entretien du paysage. Il est prévisible que le cycle de Doha provoque des restructurations tant en amont qu'en aval du secteur agricole. C'est pourquoi d'importantes concessions dans ce domaine ne sont acceptables qu'à condition que la Suisse obtienne des avantages significatifs pour d'importants secteurs de l'économie, dans le domaine de l'industrie et des services.

concret des prochaines mesures à prendre.

Position officielle de la Suisse

La Suisse assume un rôle clé dans le cadre du G-10, un groupe constitué de plusieurs pays importateurs de produits agricoles. Ce groupe s'oppose fermement à la fixation de tarifs douaniers maximaux pour les produits agricoles. Il exige par ailleurs une plus grande marge de manoeuvre pour les produits sensibles. La Suisse et ses partenaires du G-10 adoptent également une position défensive en ce qui concerne le soutien aux produits indigènes et la suppression des subventions à l'exportation.

Position d'economiesuisse

economiesuisse admet que la Suisse défende les intérêts de l'agriculture, pour autant que l'intérêt des autres branches à voir les négociations avancer ne soit pas touché.

Le dossier agricole occupe une place disproportionnée dans les négociations, aux dépens d'autres thèmes importants. L'économie exige des autorités suisses qu'elles pondèrent les thèmes avec réalisme et qu'elles ne menacent pas de veto des mesures

4 Il faut distinguer plusieurs « boîtes ». La boîte verte (« green box ») regroupe les aides dont la suppression n'est pas requise, c'est-à-dire les aides qui ne causent pas de distorsions commerciales ou seulement des distorsions minimales et celles faisant l'objet d'exceptions dans l'accord sur l'agriculture. La boîte bleue (« blue box ») regroupe les aides directes au revenu liées à la limitation de la production et ayant un effet restreint sur le commerce et la production. La boîte ambrée (« amber box ») regroupe des mesures liées aux produits ayant un effet direct sur la production et le commerce.

d'ouverture supplémentaires dans ce secteur. Dans le cas contraire, la Suisse risque d'être perçue comme une entrave dans ce cycle de négociations. Cela mettrait en péril les intérêts des entreprises actives à l'échelle internationale et la crédibilité de notre pays en tant que partenaire de négociation.

Dans le domaine du soutien aux produits indigènes, il faut réduire les aides occasionnant une distorsion de la concurrence. Celles qui n'en occasionnent pas ou très peu ne sont pas directement concernées.

L'accord bilatéral sur l'agriculture conclu avec l'UE prévoit l'élimination de nombreuses subventions à l'exportation. Il faut en faire de même dans le cadre de l'OMC. La réduction des subventions à l'exportation doit tenir compte des intérêts de l'industrie alimentaire, dans la mesure où celle-ci est obligée d'acheter des matières premières agricoles indigènes.

l'économiesuisse a depuis longtemps rendu le Conseil fédéral attentif au fait que la Suisse pourrait être mise sous pression en ce qui concerne l'accès au marché. Notre organisation a plaidé en faveur d'une attitude offensive dans ce domaine, afin de gagner davantage de marge de manœuvre pour les paiements directs. Une autre stratégie a été suivie, ce qui a conduit la Suisse à être encore plus sous pression. L'économie demande davantage d'efforts de la part de la Suisse, dans l'intérêt de l'ensemble de la négociation et du maintien du système commercial multilatéral. Il faut également penser à l'intérêt des secteurs de l'agriculture suisse compétitifs en matière d'exportation, à l'intérêt des consommateurs en terme d'accès au marché, au niveau des prix en Suisse et à la compétitivité en termes de coûts du site économique suisse.

Traitement spécial et différencié des pays en développement

L'ouverture du commerce mondial doit aussi bénéficier aux pays en développement. Tel est l'objectif fondamental de l'agenda de Doha pour le développement. Or la mise en œuvre des règles de l'OMC constitue généralement un défi de taille pour ces pays. Aussi convient-il de prendre en considération la situation et les besoins spécifiques de ces pays au moyen d'un traitement spécial et différencié. Le débat a deux aspects essentiels. D'une part, le traitement spécial et différencié fait partie intégrante des négociations ; les questions qui s'y rapportent devront être prises en

considération dans tous les accords futurs. D'autre part, il convient d'évaluer toutes les règles existantes et, le cas échéant, de les renforcer et de les préciser. Dans ce contexte, la question de la définition des pays en développement est importante. Les négociations porteront aussi sur un soutien technique visant à faciliter la mise en œuvre de différentes réglementations. L'objectif consiste à promouvoir économiquement les pays en développement par une libéralisation accrue du commerce, une amélioration des règles multilatérales et une meilleure intégration dans le commerce mondial des membres de l'OMC les moins développés.

Fédération textile suisse

La Fédération textile suisse espère que le cycle de négociations de Doha aboutira à une réduction substantielle de droits de douane et à l'élimination d'obstacles au commerce. Pour l'industrie textile et de la confection suisse, un des principaux objectifs du cycle de Doha doit être d'éliminer le protectionnisme persistant dans le secteur du textile de la part de pays en développement qui sont de grands exportateurs de textile (Inde, Pakistan, Brésil, Chine, etc.). De plus, la Fédération textile suisse exige que tous les pays (excepté les moins développés) baissent leurs droits de douane sur les produits finis à 15 % au maximum. La Fédération rejette fermement des concessions unilatérales en faveur des pays en développement dans le domaine du textile et de la confection.

D'une manière générale, chacun reconnaît que les pays en développement doivent bénéficier d'un statut spécial et qu'ils doivent bénéficier de dérogations, telles que des délais transitoires plus longs pour appliquer les règles de l'OMC ou davantage de souplesse pour mettre en œuvre des règles générales. L'intégration des plus faibles est considérée comme un facteur décisif dans la lutte contre la pauvreté et la promotion d'un développement économique durable. Toutefois, le risque existe qu'une flexibilité excessive mine l'édifice de l'OMC et menace sa stabilité. Dans cette optique, l'orientation du cycle de Doha sur le développement soulève des questions fondamentales. Il faut éviter que des pays en développement concurrentiels

profitent du traitement spécial et différencié alors que des pays en développement plus pauvres sont en moins bonne posture.

Position officielle de la Suisse

Les pays en développement ont besoin de plus de temps pour s'adapter à la concurrence internationale. La Suisse est disposée à faire des concessions dans la mesure où elles respectent les règles fondamentales de l'OMC. Par ailleurs, il faut vérifier en permanence la définition de « pays en développement ».

Position d'économiesuisse

L'économie suisse reconnaît que des solutions taillées sur mesure sont nécessaires pour les pays en développement. En effet, ces derniers ne forment aujourd'hui plus un bloc cohérent.

economiesuisse considère que le traitement spécial ne doit bénéficier qu'aux pays les plus pauvres. La solution des dérogations temporaires associées à la mise en place de connaissances techniques est bien accueillie. Le principe fondamental de l'OMC doit demeurer la création de règles communes pour tous ses membres.

Règles

Les négociations sur les règles portent principalement sur l'accord antidumping, l'accord sur les subventions (« anti-dumping and subsidies agreements ») et sur les accords régionaux (« regional trade agreements »). L'objectif fondamental des négociations dans ce domaine est d'améliorer et de renforcer ces accords, dans le respect des principes de base de l'OMC.

La tendance à protéger les secteurs industriels nationaux par des mesures protectionnistes perdure, notamment par le biais de mesures antidumping⁵. Le démantèlement croissant des droits de douane conduit certains membres de l'OMC à utiliser de nouveaux mécanismes de protection. Ces développements nuisent tant aux exportateurs qu'aux consommateurs.

Les subventions sont un autre instrument de politique commerciale⁶. Elles reposent sur une pesée d'intérêts entre la promotion de l'économie nationale et le

commerce international. Les Etats utilisent cet instrument en particulier pendant les périodes économiques difficiles. Mais elles entraînent des mesures compensatoires de la part des autres Etats, sous forme de pénalités douanières sur les biens subventionnés. Pour minimiser les distorsions commerciales qui en résultent, un renforcement de la transparence et de la discipline s'impose.

A côté des efforts consentis dans le cadre multilatéral, on constate aussi une tendance à conclure davantage d'accords de libre-échange bilatéraux, régionaux et suprarégionaux (bilatéralisme et régionalisme). Il en résulte de nombreuses réglementations spéciales, qui sont difficiles à appréhender dans leur globalité et qui compliquent le commerce mondial. Elles peuvent provoquer des distorsions de concurrence. Pour contrer cette tendance, il convient de renforcer les règles de l'OMC (mécanisme de surveillance).

Position officielle de la Suisse

Contrairement à la majorité des membres de l'OMC, la Suisse ne connaît aucun instrument antidumping. C'est pourquoi elle n'a jamais pris de telles mesures contre des produits étrangers. Pourtant, les entreprises suisses peuvent être soumises à des tarifs douaniers antidumping étrangers. Aussi notre pays a-t-il intérêt à ce que les règles relatives à cet accord soient améliorées. La situation est similaire en ce qui concerne les subventions. La Suisse n'a pas de législation qui autoriserait des mesures compensatoires. A cet égard aussi, la Suisse a intérêt à ce que les règles soient améliorées.

La Suisse considère la conclusion d'accords de libre-échange comme une voie complémentaire à l'approche multilatérale de l'OMC. Les accords régionaux donnent des impulsions en vue de poursuivre l'ouverture du commerce mondial. La Suisse s'engage pour des règles de l'OMC plus précises dans le domaine des accords régionaux et pour une procédure de vérification efficace. Il est cependant important d'éviter de réduire la marge de manœuvre en matière de conclusion d'accords de libre-échange.

⁵ Perception de droits de douane à titre de pénalité sur l'importation de certains produits.

⁶ Par subventions on entend des aides, des contributions financières ou des traitements privilégiés des pouvoirs publics en faveur d'entreprises, de branches ou de régions, visant à améliorer leurs chances en matière de concurrence. Contrairement au dumping qui relève du droit privé, les subventions relèvent du droit public.

Position d'économiesuisse

économiesuisse soutient la libéralisation du commerce dans le cadre multilatéral de l'OMC. Les succès remportés dans le cadre de l'OMC ne doivent pas être entravés par des obstacles de politique commerciale, que ce soit des mesures antidumping ou des compensations. Parallèlement aux négociations multilatérales, il s'agit aussi de conclure des accords de libre-échange, car il est possible d'obtenir de résultats meilleurs et plus rapides par cette voie.

Droits de propriété intellectuelle liés au commerce (TRIPS)

L'accord TRIPS de 1995 est le premier accord multilatéral à prendre en compte les aspects de la propriété intellectuelle. Il poursuit avant tout deux objectifs : d'une part, la coordination et l'intégration des prescriptions existantes dans le domaine du droit de la propriété intellectuelle et, d'autre part, une adaptation et une réorientation des dispositions tenant compte du dynamisme du commerce international.

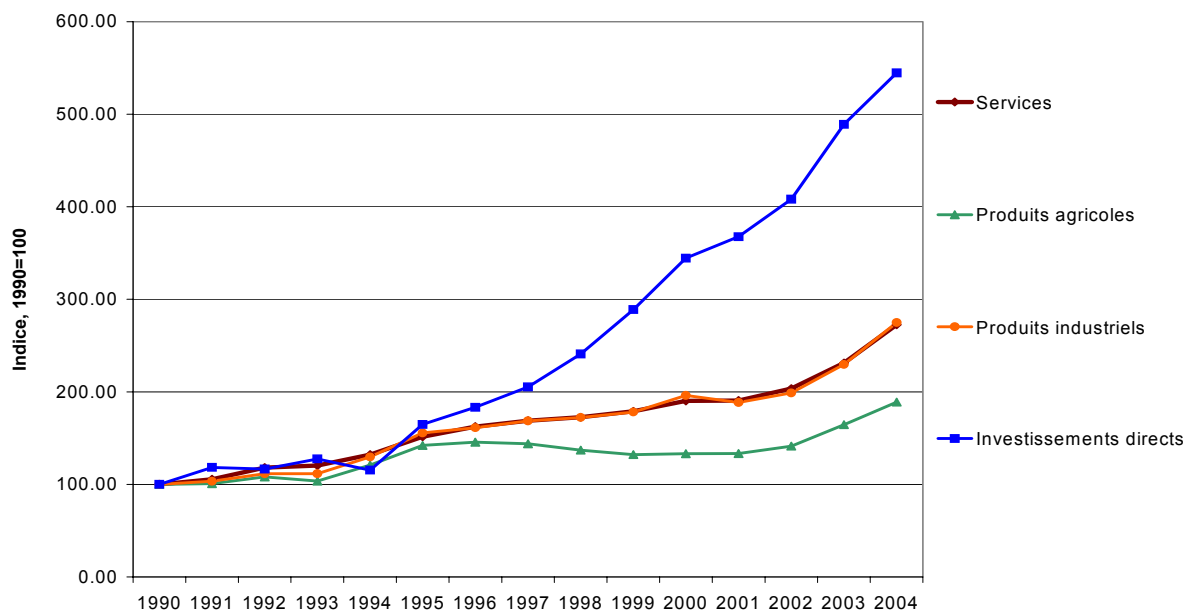
C'est dans le cadre de l'accord TRIPS que la question de l'accès des pays en développement aux

médicaments a été traitée. La déclaration relative à l'accord TRIPS et à la santé publique, de novembre 2001, a ouvert une porte en matière d'approvisionnement en médicaments. Si des médicaments indispensables ne sont pas disponibles, les membres de l'OMC peuvent obtenir une licence obligatoire pour fabriquer des produits pharmaceutiques protégés par un brevet.

SSIC Chimie Pharma Suisse

SSIC Chimie Pharma Suisse espère que le cycle de Doha renforcera le système commercial multilatéral. Il importe de supprimer les droits de douane sur les produits chimiques et pharmaceutiques et de simplifier les procédures administratives pour le passage des frontières à l'échelle mondiale. La protection de la propriété intellectuelle doit être garantie à un niveau élevé dans tous les pays.

En août 2003, les membres de l'OMC ont décidé de faciliter l'accès aux médicaments pour les pays dont les capacités de production sont insuffisantes ou même pour ceux ne possédant pas de telles capacités.

Evolution des exportations suisses de produits industriels, de produits agricoles, de services et de l'état des investissements directs à l'étranger depuis 1990 (indice 1990 = 100)

Source: OMC et UNCTAD (2004)

Un autre élément de l'accord TRIPS concerne les indications géographiques désignant certains produits. Les négociations portent sur la mise en place d'un registre multilatéral recensant les indications géographiques dans le domaine des vins et des spiritueux. Le Brésil et l'Inde notamment proposent par ailleurs de compléter l'accord TRIPS en introduisant des obligations de publication spécifiques pour l'enregistrement d'un brevet.

Position officielle de la Suisse

En 2003, la Suisse a salué la décision de l'OMC concernant l'accès aux médicaments comme une contribution concrète à un meilleur approvisionnement des pays en développement dans le cas de problèmes de santé publique graves.

Dans le domaine des indications géographiques, la Suisse s'engage pour un registre qui ait une valeur juridique. L'objectif est d'obtenir une protection efficace. En outre, la Suisse saluerait l'extension de la protection des indications géographiques aux produits agricoles et industriels (montres « swiss made », par exemple). Les exportateurs de produits agricoles s'opposent à cette idée.

La Suisse refuse l'ouverture de l'accord TRIPS par l'introduction d'obligations de publication spécifiques pour l'enregistrement d'un brevet.

Position d'économiesuisse

Le niveau de protection de la propriété intellectuelle doit être élevé dans tous les Etats. Le consensus obtenu dans le cadre du cycle de Doha au sujet de la facilitation de l'accès aux médicaments pour les pays en développement est acceptable.

L'économie suisse soutient les efforts en vue d'instaurer un registre dans le domaine des indications géographiques.

Bien que l'accord TRIPS ait vu le jour il y a dix ans déjà, il n'est pas mis en œuvre dans tous les pays. C'est pourquoi economiesuisse recommande de mettre en œuvre cet accord au sein de l'OMC et non de le rouvrir.

Thèmes de Singapour

Les thèmes de Singapour ont été baptisés ainsi après la première conférence ministérielle de l'OMC qui s'est tenue à Singapour en 1996. A l'époque, des groupes de travail avaient été constitués pour traiter les thèmes de l'investissement, de la concurrence, de la

transparence sur les marchés publics et de la facilitation du commerce. Les négociations s'annonçaient difficiles, à tel point que les divergences de vue sur les thèmes de Singapour sont une des principales causes de l'échec de la conférence ministérielle de Cancún.

Dans le domaine du commerce et des investissements. Il s'agissait de garantir des conditions-cadre transparentes, permanentes et prévisibles pour les investissements transfrontières, en particulier pour les investissements directs à l'étranger. La déclaration ministérielle de Doha mentionnait principalement la nécessité de clarifier le domaine d'application d'un éventuel accord, la définition de l'investissement, des principes fondamentaux comme la transparence et la non-discrimination et des mécanismes de règlement des différends efficaces.

Concernant les relations entre commerce et concurrence, l'objectif était d'agir contre les pratiques créant des distorsions de concurrence à la frontière. L'interdiction des cartels rigides a notamment été envisagée. Des principes fondamentaux ont fait l'objet d'un examen, comme la transparence ou la non-discrimination pour le droit de la concurrence nationale, l'amélioration de la coopération entre les autorités compétentes sur les questions de concurrence, le soutien technique aux pays en développement lors de la création d'institutions et la mise en œuvre efficace de la politique de concurrence.

Dans le domaine des marchés publics, il existe déjà un accord (« government procurement agreement »), mais il repose sur une base plurilatérale. L'objectif aurait été de créer un accord multilatéral. La transparence était au centre de ce projet. Une transparence accrue devrait surtout intensifier la concurrence et se traduire par une utilisation plus efficace des deniers publics.

Position d'économiesuisse

Il est regrettable que les trois thèmes de Singapour mentionnés ne soient plus traités dans le cadre du cycle de Doha.

Un cadre multilatéral libéral pour les investissements transfrontières aurait été des plus souhaitables. Il aurait également été sensé de procéder à des clarifications dans le domaine de la concurrence, car certains membres de l'OMC ne possèdent pas de politique propre en matière de concurrence. L'économie suisse aurait aussi bénéficié d'un accroissement de la transparence sur les marchés publics internationaux.

economiesuisse demande que les thèmes de Singapour soient à nouveau discutés dans le cadre du cycle de Doha.

Remarques finales du point de vue d'économie-suisse

L'OMC a pour objectif une ouverture progressive du commerce mondial. Les règles qui y sont définies protègent notamment les petites économies, comme celle de la Suisse. Des sanctions peuvent être mises en œuvre en cas de violation de ces règles. Pourtant, l'OMC n'est pas un instrument de libre-échange. Cela ne serait d'ailleurs pas possible au niveau mondial, auquel opère l'OMC. Cependant, il faut se garder de sous-estimer son rôle fondamental d'encadrement des Etats dans le domaine des règles de commerce. L'OMC mérite donc le soutien des gouvernements et de l'économie.

La mondialisation de l'économie et l'OMC sont liées. Il faut néanmoins préciser que l'OMC et le GATT ont émergé à une époque où on ne parlait pas encore d'une vraie mondialisation. Il s'agissait tout d'abord de supprimer des obstacles au commerce entre Etats industrialisés. Il serait faux de considérer l'OMC comme la cause ou le catalyseur de la mondialisation. L'OMC permet plutôt aux Etats d'encadrer juridiquement un environnement mondialisé. Si on examine les résultats de l'OMC du point de vue des entreprises, le tableau est moins brillant : les progrès accomplis à l'OMC en matière de libéralisation ne suivent pas le rythme de la division internationale du travail, qui a pris un essor phénoménal. Dans cette perspective, les performances de l'OMC sont insuffisantes. Les entreprises agissent et pensent de plus en plus à l'échelle mondiale. Les obstacles commerciaux, toujours nombreux, entravent les échanges et les projets transfrontières.

La position officielle de la Suisse esquissée dans la présente prise de position ne satisfaisait pas les entreprises suisses actives à l'échelle internationale. Elle se caractérise par un protectionnisme excessif et dépassé envers les produits agricoles. De plus, dans le domaine des services, la Suisse ne fait pas preuve d'une large ouverture dans tous les secteurs. Il y a là une contradiction avec la nécessité d'intensifier la concurrence au niveau national, régulièrement soulignée par les autorités fédérales.

Il ressort de notre position que l'économie suisse a tout intérêt à ce que les négociations conduites à l'OMC conduisent à des améliorations réelles de l'accès aux marchés, pour les produits industriels comme pour les services. Dans le domaine de l'industrie, l'économie suisse, hostile à tout protectionnisme, est favorable à une suppression totale des droits de douane. En comparaison internationale, economiesuisse est un des seuls acteurs à la réclamer. Cette exigence devrait pourtant être la ligne directrice des efforts déployés par la Suisse. Les négociations dans le domaine des services avancent péniblement, car elles ressemblent à un galop d'essai plus qu'à de vraies négociations. Pour le secteur des services, qui revêt une grande importance sur le plan économique, la suppression rapide des obstacles au commerce subsistants est indispensable. Enfin, economiesuisse appelle de ses vœux une poursuite de l'ouverture dans le secteur agricole, ce qui aurait une répercussion favorable sur les prix en Suisse. economiesuisse s'engage pour une agriculture suisse moderne, efficace et concurrentielle au niveau international. Si, dans ce secteur, les structures étaient largement déterminées par le marché, les produits suisses remporteraient un grand succès à l'étranger.

L'OMC joue un rôle important pour la politique économique extérieure suisse. C'est un pilier multilatéral visant à faciliter le commerce international. Selon la nouvelle politique économique extérieure de la Confédération, il ne faut pas négliger les accords bilatéraux et régionaux, mais au contraire les encourager. On pense ici à la politique européenne et à l'extension d'un solide réseau d'accords économiques avec les principaux partenaires de la Suisse. Selon l'approche multilatérale de l'OMC, les accords régionaux doivent rester complémentaires. Pour qu'il en soit ainsi, il faut que le cycle de Doha soit un succès. Ce qui est en jeu à Hong-Kong, ce n'est pas seulement l'avenir de l'actuel cycle de négociation, mais l'avenir du multilatéralisme, qui est important pour l'économie suisse. Dans cette perspective le temps à disposition devra être utilisé de manière constructive.

Pour toutes questions :

gregor.kuendig@economiesuisse.ch
peter.flueckiger@economiesuisse.ch